

CONTRE JOURNAL FINANCIER **CLAQUE 40**

Chantier social ligne conseil bancaire

Cobas libéré !

L'oisiveté est, dit on, la mère de tous les vices, mais l'excès de travail est le père de toutes les soumissions. Albert JACQUARD

■ Depuis le lancement des discussions sur le métiers de Conseiller-ères Bancaire, SUD a toujours refusé de «saucissonner» les négociations en vu d'un accord ■ Néanmoins, La Poste les a scindé en 3 chantiers ■ SUD a signé le premier accord sur la rémunération qui prévoyait donc 3 chantiers distincts : management, parcours professionnels et conditions de travail ■ Le chantier sur les conditions de travail débute ■ Pour SUD, ce chantier doit être l'occasion d'aborder un sujet fondamental : l'autonomie des Conseiller-ères bancaires dans leur travail.

Management = conditions de travail !

Pour SUD les conditions de travail dépendent étroitement du type de management. Ainsi, un chantier sur les conditions de travail ne peut pas faire l'impasse sur une analyse de la démarche managériale et surtout, de toutes les contraintes qui enserrent le quotidien de travail des conseillers-ères bancaires.

L'accord sur le management, que les OS peinent à faire appliquer, ne revient nullement sur toutes les normes, objectifs et autres standards de travail imposés par la stratégie déployée par LBP. Le plan de développement de LBP est à l'origine des méthodes de management et les conditionnent. En effet, le contrat de performance individuel, les objectifs commerciaux «personnalisés», les challenges et temps commerciaux (Mois des Affaires Utiles, Journées Privilèges... sont toujours aussi prégnants et s'assimilent à une mécanique contraignant le travail. Sans compter les objectifs de d'ECC/semaine et leur minutage, de RAD et de CAP client 3.0... qui transforment les préconisations en obligations. Cette liste des normes n'est pas exhaustive !

Pour SUD, revoir toutes ces normes et méthodes managériales restent un préalable essentiel à une discussion sérieuse... voire à des négociations !



Un chantier à investir..

C'est le dernier d'une série mais c'est un chantier essentiel. Effectivement, les conditions de travail sont un sujet majeur d'autant plus qu'elles conditionnent la qualité du conseil prodigué et l'autonomie professionnelle du Coba. Elles sont le lien entre qualité de vie personnelle et vie professionnelle.

La souffrance et le mal être au travail ne doivent plus être le quotidien des Conseiller-ères Bancaires. A ce titre, la charge de travail, le respect de la durée du temps de travail, le respect des temps partiels, la possibilité de poser ses congés comme bon leur semble, sont autant de sujets qui doivent être abordés sans restriction. Il s'agit de peser sur ces négociations primordiales pour l'ensemble de la ligne conseil bancaire. Dès lors, les Conseiller-ères bancaires se doivent de s'investir dans ce chantier en négociations et se mettre au centre des débats sur leur quotidien, leur avenir et ainsi faire entendre la voix du terrain.

Pour SUD, la ligne conseil bancaire doit se saisir de l'occasion pour tout mettre sur la table des négociations.

SUD revendique l'autonomie pour les conseiller-ères bancaires et une confiance dans leur professionnalisme.



Union syndicale
Fédération syndicale des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Envierges 75020 Paris

Téléphone : 01 44 62 12 00 - Télécopie : 01 44 62 12 34

Site : www.sudptt.org - courriel : sudptt@sudptt.fr